

Département de la Drôme Arrondissement de Nyons <b>Commune de Roynac</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC</b>			
<u>Date de convocation :</u> <b>1<sup>er</sup> décembre 2025</b>		L'an deux mille vingt-cinq, le cinq décembre à dix-sept heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Valérie ARNAVON, Maire.			
<u>Convocation affichée le :</u> <b>1<sup>er</sup> décembre 2025</b>					
<b>Membres</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Donne pouvoir à</b>		
ARNAVON Valérie	X				
LEBORNE Bernard	X				
CROZIER Claudine	X				
COUTELIER Richard	X				
EHRHARD Philippe	X				
GALLAS Michel	X				
GAYET Emmanuel	X				
LLABRES Pierre-Alexandre		X			
MORETTO Alfred	X				
VERNET Emilie		X	Mme CROZIER		

<b>2025</b>	<b>-09</b>	<b>- 01</b>	Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif de 2026
-------------	------------	-------------	---

Madame le Maire rappelle que, préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025, qui ne pourront être adoptés qu'après la clôture de l'exercice au 31 décembre 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012-art37 (VD), autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits inscrits au budget 2025.

### 1) Budget principal :

Montant des dépenses d'investissement (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») inscrites au budget 2025 : 238 046,37 euros.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Libellé	montant budgéte	25%
2031	Frais d'études	5 000,00	1 250,00
2152	Installations devoirie	500,00	125,00
21578	Autre matériel tech.	5 000,00	1 250,00
2158	Autres install°, matériels, techn.	1 000,00	250,00
21838	Autre matériel informatique	2 000,00	500,00
2188	Autres immobilisations	14 546,37	3 636,59
2313	Constructions	210 000,00	52 500,00
<b>Total</b>		<b>238 046,37</b>	<b>59 511,59</b>

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 % de 238 046,37 € soit 59 511,59 €.

### 2) Budget multi-services :

Montant des dépenses d'investissement (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») inscrites au budget 2025 : 9 500 euros.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Libellé	montant budgeté	25%
2158	Autres install°, matériels, techn.	2 500,00	625,00
2188	Autres immobilisations	7 000,00	1 750,00
<b>Total</b>		<b>9 500,00</b>	<b>2 375,00</b>

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 % de 9 500 € soit 2 375 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget principal 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Multi-services 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.*

Le Maire,  
Valérie ARNAVON

